



Palestine, 60 ans après : le partage ou la paix

Par [Pierre-Yves Salingue](#)

Mondialisation.ca, 14 mai 2008

14 mai 2008

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Un vrai soutien au droit au retour des réfugiés doit être au cœur de la solidarité avec le peuple palestinien.

Ici un texte de Pierre-Yves Salingue qu'il faut lire absolument et avec la plus grande attention, car il permet de comprendre que les principaux responsables de la solidarité dite pro palestinienne ne sont pas les personnes fiables et utiles à la cause palestinienne que l'on a pu croire durant tant d'années. Il devrait conduire les militants qui se sont laissés égarer par une ligne politique biaisée, à demander que l'on donne davantage la parole aux «vrais Palestiniens», pour parler de leurs souffrances et des injustices subies. C'est-à-dire, à ceux des Palestiniens qui ne se sont jamais compromis avec l'occupation ni avec cette solidarité qui a travaillé en association étroite avec les représentants de l'Autorité Palestinienne en France et en Europe ; des représentants qui ne sont que les salariés d'une Autorité palestinienne corrompue, qui collabore avec l'occupant et participe à l'oppression du peuple palestinien. (Silvia Cattori)



La Palestine

Pour tous ceux qui refusent l'injustice subie par le peuple palestinien, 2008 aurait pu être l'occasion de relancer une mobilisation essoufflée par le sentiment d'impuissance provoqué par la dégradation dramatique de la situation des Palestiniens.

Non qu'il y ait quoi que ce soit à « célébrer » en 2008 et surtout pas la proclamation de l'Etat d'Israël, cette étape essentielle du nettoyage ethnique de la Palestine.

Mais, 60 ans après la Naqba, quelles que soient la noirceur du tableau et l'ampleur de la tragédie palestinienne actuelle, les militants engagés dans le soutien à la lutte du Peuple palestinien ont constaté un changement, encore hésitant mais prometteur, dans le camp palestinien.

Depuis l'appel au boycott d'Israël [1] lancé par 170 organisations palestiniennes en juillet 2005, des militants palestiniens ont multiplié les appels et les initiatives[2]

Ils ont progressivement défini les éléments structurant une démarche de reconstruction d'une stratégie de lutte contre la fragmentation de la société palestinienne :

- Le refus du mythe selon lequel les négociations avec Israël étaient la seule voie possible.
- L'unité globale du peuple palestinien, de sa terre et de sa cause, quelles que soient sa dispersion et sa fragmentation actuelle.

- L'exigence incontournable du droit à l'autodétermination et du droit au retour des réfugiés.
- Le refus de reconnaître Israël en tant qu' « Etat juif ».
- Le refus de la colonisation et de l'occupation de toutes les terres arabes
- Le rejet de toute normalisation des relations avec l'occupation coloniale et ses institutions.
- La condamnation de toutes les tentatives des donateurs occidentaux visant à établir des « projets d'échange » communs à l'opresseur et aux opprimés, sous les termes trompeurs de « dialogue pour la paix »

Sans jamais remettre en cause la légitimité de la résistance armée à l'occupation, ces militants ont estimé que, si ces actions armées recueillaient une sympathie populaire, elles ne permettraient pas une participation directe à la lutte de la part de la population présente sur la terre de Palestine de même que celle des Palestiniens vivant en exil.

L'appel au boycott, au désinvestissement et aux sanctions permettait à un mouvement de soutien international d'exister réellement, non comme l'auxiliaire d'un hypothétique « processus de paix » mais comme un acteur pouvant contribuer à remettre en cause le rapport de forces et à aider réellement les Palestiniens par des actions durables et efficaces pour isoler l'Etat d'Israël.

Mais en France, ces appels sont restés lettre morte. Ni la Plate-forme des ONG, ni le Collectif national pour une paix juste entre Palestiniens et Israéliens, ni la plus importante des associations françaises de solidarité (AFPS) n'ont voulu les reprendre.

On doit même constater que les responsables du mouvement de solidarité ont de plus en plus pris leurs distances avec les militants palestiniens qui les interpellaient sur les motifs de leurs hésitations et sur les raisons de leur inaction.

L'initiative « Paix comme Palestine » en est aujourd'hui l'illustration, tant dans le choix des invités politiques que dans le contenu du message que les organisateurs ont décidé de faire passer.

Voici donc une « campagne pour la Palestine » où on ne trouvera pas les expressions suivantes : « nettoyage ethnique », « Etat colonial », « projet sioniste », « soutien à la résistance du peuple palestinien », « droit au retour des réfugiés dans leurs foyers », « boycott d'Israël ».

Ils disent vouloir « la paix », mais ils ne veulent pas du retour des réfugiés.

Pour qui souhaite réellement aider les Palestiniens à recouvrer leurs droits et notamment leur droit à l'autodétermination, ces « 60 ans » n'avaient de sens que dans l'affirmation sans ambiguïté d'une solidarité totale avec les exigences constantes du Peuple palestinien dans sa résistance à la conquête coloniale et au nettoyage ethnique.

Au cœur de ces droits, le Peuple palestinien a placé la question des réfugiés. Pas seulement à cause de leur nombre, même s'ils représentent aujourd'hui les 2/3 des Palestiniens, mais parce que, comme l'a si bien exprimé Hussam Khader, « la cause des réfugiés est la substance même de la cause palestinienne »

C'est pourquoi le droit au retour des réfugiés occupe une place décisive, à la fois dans l'affirmation de la résistance populaire au nettoyage ethnique et dans l'expression du refus de reconnaître la légitimité de « l'État juif » : Pour les Palestiniens, l'abandon du droit au

retour signifierait la victoire totale du projet colonial sioniste et donc leur disparition en tant que peuple.

Et c'est aussi pourquoi la question des réfugiés est devenue la cible d'une offensive généralisée visant à éradiquer cette réalité qui est la marque identitaire du conflit et le symbole vivant de l'illégitimité du projet colonial sioniste imposé aux peuples arabes par la force des armes avec le soutien de l'Impérialisme.

Par son vote du 29 novembre 1947, contre la volonté affirmée de la population arabe palestinienne majoritaire, l'ONU a volé sa terre à un peuple qui l'habitait et la travaillait depuis des siècles pour la donner aux partisans d'un projet colonial, au nom du « droit à un État » d'un « peuple juif » qui n'existait que comme une construction idéologique du nationalisme réactionnaire sioniste.

En privant les Palestiniens de leur droit au retour, il s'agit bien d'anéantir leurs racines, de les déposséder de leur Histoire et de faire disparaître la marque du crime commis en 1947/1948 lors de la création de l'Etat colonial israélien. Le fondateur d'Israël avait dès le début donné la ligne : « nous devons tout faire pour assurer qu'ils ne reviendront jamais » avait déclaré Ben Gurion en juillet 1948.

L'offensive menée contre le droit au retour est multiforme et concertée.

Soutenus par les gouvernements des États Unis (Bush a depuis longtemps déclaré que les réfugiés ne pourront pas revenir en Israël) les dirigeants israéliens, de toutes les tendances politiques, sont évidemment les plus déterminés.

Le siège imposé à la population de Gaza depuis 2 ans est d'abord une guerre menée aux réfugiés : la population de la bande de Gaza est à plus de 70% composée de réfugiés et la volonté israélienne d'y rendre la vie impossible a beaucoup plus à voir avec la politique sioniste de nettoyage ethnique qu'avec l'intention souvent prôtée aux dirigeants israéliens de vouloir « punir les habitants » d'avoir voté pour le Hamas ou avec des « réactions disproportionnées » contre les tirs de rockets.

Comme la colonisation croissante et la construction du mur en Cisjordanie, comme la politique d'expulsion de leurs terres des Palestiniens du Nakhab, le siège de Gaza est le signe du caractère toujours actif du projet sioniste en Palestine et de son incompatibilité totale avec le retour des réfugiés.

Au plan international d'importantes négociations se déroulent actuellement, plus ou moins secrètement.

Elles impliquent des dirigeants politiques occidentaux et japonais, des représentants des régimes arabes concernés par la présence de réfugiés sur leurs territoires ou sollicités pour supporter le coût financier des mesures envisagées, des institutions politiques et financières internationales etc.

L'objectif est de convaincre (notamment par la promesse d'indemnisations) ou, à défaut, de contraindre les réfugiés à renoncer à leur droit au retour.

Si, de la part de ces adversaires du Peuple palestinien, ces positions qui nient ouvertement les droits des réfugiés ne sont pas vraiment une surprise, on éprouve par contre de la colère à la lecture des propos tenus par ceux qui se présentent comme les défenseurs de ces

droits.

S'agissant des réfugiés et de leur droit au retour, l'initiative « Paix comme Palestine » est une contribution directe à la politique qui vise à vider le droit au retour de son sens, tout en conservant quelques formulations qui peuvent induire en erreur les sympathisants de la cause palestinienne qui n'imaginent pas que ce droit puisse être abandonné..

Que disent les « appels » initiés à l'occasion de cette initiative ?

- « une solution juste du problème des réfugiés fondée sur la reconnaissance du tort qu'ils ont subi et des droits qui en découlent » lit-on dans l'appel des personnalités
- « un juste règlement du problème des réfugiés » affirme l'appel proposé à la signature des élus, après avoir regretté, dans un délicat euphémisme, que la guerre ait « conduit également à pousser à l'exode 800 000 Palestiniens devenus les réfugiés »

Le choix des intervenants confirme les intentions des organisateurs.

Elias Sanbar, d'abord. Il est l'inspirateur de la subtile distinction entre « reconnaissance du principe du droit au retour » et « exercice du droit ». Elias Sanbar affirme qu'il veut d'abord qu'on lui reconnaisse son droit, mais que l'exercice de ce droit le regarde et qu'il est fort possible qu'il n'ait pas envie de l'exercer. Peut-être veut-il rassurer les Israéliens ou peut-être n'a-t-il pas le même vécu que les réfugiés de Nah el Bared ? Toujours est-il que contrairement aux comités des camps de réfugiés qui traitaient le document de Genève d'«agression sur le dos du peuple palestinien et d'attaque contre ses droits fondamentaux » Sanbar affirme :

« Ce qui est bien dans ce projet, c'est son côté très pédagogique, puisqu'il est la preuve concrète que rien n'est impossible. Finalement même s'il ne voit pas le jour, même s'il ne se concrétise pas, il aura quand même servi à donner la preuve que toutes les questions, même les soi-disant absolument insolubles, peuvent trouver une solution »

Pour lui, si « le droit au retour n'est pas négociable », « son application l'est » [3]

Dans un entretien publié dans l'Humanité le 04/04/2007, Ziad Abu Amr affirmait vouloir « régler la question des réfugiés par une négociation dans le cadre de la résolution 194 de l'ONU » Pourquoi « une négociation dans le cadre » ? Pourquoi pas « en appliquant la résolution 194 » ? La réponse est dans la suite de ses propos. Il affirme : « Je rappelle que cette résolution donne le choix entre le retour et l'indemnisation » Ziad Abu Amr ment deux fois ! Certes, cette résolution donne aux réfugiés « le choix », revenir ou ne pas revenir, mais la résolution 194 affirme le droit au retour ET le droit à « des compensations pour tout bien détruit ou endommagé » ! Et la 194 donne ce choix à chaque réfugié, sans en conditionner la réalisation pratique à une « négociation »

Monique Chemillier Gendreau dit explicitement de ce que sont les intentions véritables des partisans de « la paix par le droit »

« Le pari est que le nombre de Palestiniens optant pour le retour en Israël soit approximativement le même que celui de réfugiés qu'Israël accepterait de recevoir. Si le premier nombre se révèle supérieur au second, le droit au retour affirmé par le droit international et repris par l'accord n'est plus réalisable pour tous les Palestiniens...Il faut souhaiter que ce pari hasardeux réussisse et que, entre le nombre de Palestiniens candidats

au retour en Israël et celui de la proposition d'Israël, la différence soit insignifiante. » [4]

Dans une conférence organisée par l'AFPS elle enfonçait le clou :

« C'est une astuce qui peut aboutir à la résolution du problème et de ses nombreux blocages... Ce faisant, on se donne du temps. Et si par miracle...se dessinait demain une dynamique de paix, il deviendrait possible de convaincre les Palestiniens de ne pas être trop nombreux à demander à revenir en Israël et de faire ainsi en sorte que le nombre de ceux qui demanderaient le retour en Israël s'approcherait du nombre, encore inconnu, mais dont on peut supposer qu'il ne sera pas très élevé, des réfugiés palestiniens acceptés par Israël »[5]

Michel Warschawski a signé l'appel des personnalités.

Pourtant, dans un article publié en 2001, il écrivait « Il ne fait aucun doute que l'enjeu majeur de la médiation Clinton est d'imposer aux Palestiniens le renoncement au droit des réfugiés à réintégrer leur pays et à récupérer leurs propriétés immobilières » [6]

Faut-il en déduire que Michel Warschawski a changé d'avis ? Probablement. D'ailleurs, dans un article publié 3 ans plus tard, commentant le texte de Genève, il écrivait : « la suggestion de Clinton de séparer une reconnaissance par Israël du droit au retour d'un processus négocié sur le retour véritable des réfugiés pourrait être un point de départ pour un accord sur cette question » [7]

Suivant les conseils d'Elias Sanbar, Michel Warschawski adoptait la distinction entre le principe (« reconnaître le droit ») et le « retour véritable » qui peut-être négocié !

En 2001, Michel Warschawski dénonçait « l'arnaque du plan Clinton » [6]

Qui donc « arnaque » les Palestiniens aujourd'hui ?

C'est évidemment à dessein que les organisateurs de l'événement ont choisi de tels « défenseurs » des droits des réfugiés : ils partagent pleinement ces analyses et veulent que les militants de base s'y rallient.

Intervenant récemment dans une conférence internationale sur la question des réfugiés tenue à Paris, Sylviane de Wangen, membre de la direction de l'AFPS, expliquait : « les réfugiés ne peuvent pas, au regard du droit international, se réclamer d'un droit individuel au retour dans un pays où ils ne sont pas nés, où ils n'ont jamais vécu, dont ils n'ont pas la nationalité et qui ne veut absolument pas d'eux »

Elle ajoutait : « une combinaison des textes de Taba et de Genève pourrait être la base d'un règlement » validant ainsi la thèse défendue par Sanbar, Chemillier Gendreau et tous les soutiens du « document de Genève » [8]

En octobre 2003, Dominique Vidal écrivait : « un accord démontre spectaculairement que la paix est possible... L'accord règle en effet, sur la base des propositions du président Clinton (décembre 2000) et des discussions de Taba (janvier 2001) toutes les questions en suspens » [9]

Notons d'abord que le texte de Genève ne comporte même pas l'expression « retour des réfugiés » (la version anglaise, la seule valable selon les signataires, parle de « the choice of

permanent place of residence »)

Que dit-il à propos de ce « choix de résidence » ? Que chaque réfugié aura, individuellement, la possibilité de choisir un lieu de résidence entre plusieurs options possibles : Vivre en « Palestine » (on suppose qu'il s'agit d'une part du projet de cantons cisjordanien reliés par des tunnels et d'autre part du camp de concentration de Gaza) ; Rester dans leur « pays d'accueil » (comme dans le Royaume de Jordanie qui vient de leur interdire de manifester pour les 60 ans de la Naqba ?) ; Emigrer dans un pays tiers ; Dernier choix possible, aller en Israël, le texte précisant que, dans ce cas, le nombre de possibilités offertes sera « à la discrétion d'Israël »

Après quoi la question des réfugiés sera considérée comme résolue, leur statut sera supprimé et l'UNRWA disparaîtra.

On est là bien loin de l'exigence portée par toutes les coalitions et rappelée dans toutes les rencontres récentes de réfugiés : l'application de la résolution 194 votée par l'ONU et donc le droit au retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers.

Le droit au retour, c'est le droit de revenir là où on vivait avant d'en être chassé par la violence de la colonisation et, pour les descendants nés en exil, c'est le droit de revenir là où on serait né et où on aurait grandi si la famille n'en avait pas été expulsée par la force.

La première exigence des réfugiés, ce n'est pas d'avoir un Etat, ce n'est pas d'avoir un passeport, ce n'est pas de susciter de la compassion ni d'obtenir des excuses : c'est de rentrer chez eux ! Et peu leur importe que « chez eux » il y ait, ou non, un Etat prétendant être là soit par la volonté divine, soit grâce au vote d'un organisme démuné de tout droit de distribuer des territoires à qui bon lui semble, soit enfin par le recours à la force.

Ils ne veulent pas d'un « droit affirmé dans son principe » mais dont l'application serait subordonnée à « la négociation », c'est-à-dire au rapport de forces et, en définitive, à la volonté des Israéliens.

Mais même si les réfugiés n'en veulent pas, il faut convaincre du contraire les militants de la solidarité.

A la parole des « spécialistes » et des « anticolonialistes », on va donc ajouter la parole de Leila Shahid et de Hind Houry, apparemment plus fréquentables que les anciens « représentants légitimes du Peuple palestinien » depuis que le degré de corruption régnant au sein du Fatah et l'existence de forces maffieuses répressives au cœur même de l'appareil de l'Autorité sont devenus un peu trop visibles.

Nul doute que nos « représentantes de la Palestine » s'inspireront de la position du Président Abbas qui les a nommées.

S'agissant des réfugiés, celui-ci n'avait pas attendu Bush pour convenir dès 1994 que « les exigences de la nouvelle ère de paix et de coexistence aussi bien que les réalités qui ont été créées sur le terrain depuis 1948 ont rendu impraticable l'application du droit au retour » [10].

Ils refusent de boycotter Israël mais ils boycottent les Palestiniens qui résistent.

« Autant dire que la promesse d’Annapolis ne se transformera en acte que si la communauté internationale – et en premier lieu l’Europe – s’engage à créer les conditions d’une souveraineté pleine et entière garantissant aux Palestiniens une égalité en droit avec leurs voisins. » peut-on lire dans le dossier de presse de Paix comme Palestine

Voilà qui éclaire la formule un peu obscure de l’appel : « nouvelles tentatives de négocier une solution qui s’inscrivent dans l’agenda diplomatique »

« Transformer la promesse d’Annapolis en acte », tel est le programme proposé par les responsables de la plate forme aux militants de la solidarité !

Mais est-ce cela que les Palestiniens qui poursuivent la lutte nous demandent ?

Apparemment pas, puisque après avoir condamné la participation à cette conférence, ils écrivaient : « A Annapolis, l’Autorité n’a pas soulevé la question des Palestiniens à l’intérieur de la ligne verte ni du droit au retour, ni du siège criminel de Gaza... » [11]

Mais on ne risque pas d’entendre ces voix à la réunion de la porte de Versailles.

Aucun représentant de Anti Apartheid Wall Campaign[12], aucun représentant de la campagne Boycott Désinvestissement Sanctions, aucun porte-parole du PACBI[13] ni même du PNGO[14], qui fut pourtant longtemps l’interlocuteur privilégié de l’AFPS et des responsables de la plate-forme des ONG.

Serait-ce parce que, sous les coups de boutoir des gouvernements israéliens successifs, des responsables d’ONG, longtemps favorables à la stratégie de négociation, ont fini par se résoudre à juger que le Sionisme n’avait pas changé et que l’intention d’Israël était bien de « remplacer un peuple par un autre sur la terre de Palestine » ? [15]

Ou est-ce parce que, lassées d’attendre que la communauté internationale mette ses multiples résolutions en pratique, des organisations palestiniennes ont pris l’initiative d’appeler au développement d’une campagne internationale de boycott d’Israël, précisant 3 ans après son lancement que « la campagne BDS ne cible pas seulement l’économie israélienne, mais elle remet en cause la légitimité d’Israël en tant qu’état colonial » [15]

Ou encore est-ce parce que ces voix palestiniennes s’élèvent pour nous mettre en garde contre les illusions et les manœuvres de récupération visant à faire de la lutte menée par les habitants de Bil’in l’alpha et l’oméga de « la résistance non-violente de la société civile palestinienne », en nous rappelant notamment que l’objectif de la lutte contre le mur n’est pas de changer son tracé et que l’objectif de toutes les manifestations et de toutes les initiatives, qui sont nombreuses en Palestine, est la libération de chaque cm² de terre confisquée par l’occupation coloniale ? [16]

Est-ce pour cela que ces organisations sont devenues infréquentables pour la petite élite qui prétend au monopole de la solidarité pour mieux la maintenir dans l’impuissance ? Evidemment, on ne trouvera pas non plus de représentant de l’une ou l’autre des coalitions palestiniennes pour le droit au retour, ni aucun représentant des Palestiniens de 48, totalement ignorés dans les appels de la plate forme et dans ses explications des raisons et des enjeux du conflit.

De même, alors qu’on nous explique que les forces de la solidarité ne doivent pas entrer « dans un débat qui n’est pas le leur, le conflit inter-palestinien » [17] on se garde bien

d'inviter d'autres représentants politiques que les porte-voix en France et en Europe de Abbas et de Fayad.

On n'y entendra donc pas, même en duplex, la parole des représentants de la majorité élue en 2006 par les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie. Pas de Hamas donc, mais pas non plus le Jihad ou le FPLP ou de militants du Fatah qui affirment leur volonté de poursuivre la lutte et leur désaccord avec leur direction.

Il est en effet difficile de donner la parole à ceux qui n'ont pas renoncé à l'utilisation des armes quand une bonne partie des organisateurs de Paix comme Palestine les assimilent à des « terroristes » et leur dénie le droit de résister autrement que suivant les règles qu'ils ont fixées à leur place.

Nos « partisans de la paix » préfèrent donner la parole à une représentante palestinienne qui en 2004 appelait les jeunes Palestiniens de France à rejeter « le règne de la haine et de la vengeance », à « poursuivre à tout prix le dialogue et à l'approfondir », pour mieux continuer « le travail de connaissance de l'Autre et de construction des bases d'une réconciliation à venir. [18]

De même, pour ceux comme Dominique Vidal dont le principal souci reste d' « offrir à Israël une pleine légitimité, une normalisation complète avec tous ses voisins et, du coup, une garantie de survie à long terme » [19] le propos délicat d'Hind Houry suivant lesquels « Nous avons besoin d'un dirigeant israélien courageux, un nouveau Rabin, qui puisse sceller la paix dans cette région qui a trop souffert » [20] est nettement plus rassurant que la vindicte vengeresse de ceux qui écrivent que « pour les opprimés et occupés, la lutte incessante et la résistance, en utilisant tous les moyens nécessaires, ne sont pas seulement notre droit mais notre devoir » ? [21] Et peu importe que sous le gouvernement de Rabin le rythme de construction des colonies n'ait pas fléchi.

Elles parleront donc au nom de « la Palestine »

Elles ne sont pourtant que les fonctionnaires d'une Autorité moribonde, désignées par un Président politiquement impotent et appointées par un gouvernement illégitime qui n'existe que parce que les Israéliens ont mis la moitié des membres Hamas du Conseil législatif palestinien en prison et par le chantage au versement des salaires, grâce à l'argent des puissances occidentales et notamment de l'Europe.

Elles représentent aussi Salam Fayyad, un Premier Ministre choisi par le gouvernement des Etats-Unis, pur produit du FMI et de la Banque mondiale, moitié banquier et moitié flic, qui se targue tout à la fois de vouloir attirer les investisseurs et « rétablir l'ordre » (lire: protéger les colons sionistes de la résistance palestinienne).

L'unité n'est pas la confusion.

De quelle « cohésion » ou « unité » est-il question ?

Pour aider à mieux tromper les réfugiés ?

Pour applaudir les représentantes d'une Autorité palestinienne qui ne combat pas l'occupation, qui participe activement au siège des habitants de Gaza en collusion avec les Israéliens, les Egyptiens et les Européens présents à Rafah et qui tente par tous les moyens de maintenir ses privilèges ?

Pour faire durer les illusions de l'existence d'un « processus de paix » et de « la nécessité de contribuer au dialogue » ?

Pour donner la parole à des diplomates qui parlent au nom d'un gouvernement illégitime qui réprime les Palestiniens qui manifestent contre la conférence d'Annapolis et qui envoie des troupes financées, armées et entraînées non pour combattre l'occupation mais pour arrêter et assassiner des résistants à Jénine et à Naplouse ?

Pour cautionner la mise à l'écart des porte-parole de la résistance palestinienne dans sa diversité (appel au boycott, lutte armée, soutien au droit au retour, libération des prisonniers, levée du siège de Gaza etc.) et pour les remplacer par des responsables d'ONG qui émargent au budget de l'USAID (le bras humanitaire de la CIA) ?

Faudrait-il faire l'unité avec ceux qui veulent empêcher le développement d'un mouvement international en faveur du droit au retour, dans le but d'accentuer le sentiment d'isolement et d'abandon ressenti dans les camps et pour faire céder les réfugiés aux propositions qui leur seront faites ?

Et c'est aussi probablement au nom de « l'unité » qu'un certain nombre de responsables d'associations et d'organisations font le grand écart, tentant de tenir simultanément des positions tout à fait incompatibles.

On pourrait donc dire tout et son contraire : Qualifier de « hold-up » la proclamation de l'Etat d'Israël mais aller applaudir celui qui désigne le même événement par « guerre d'indépendance » [19] ; Dénoncer Annapolis comme « une conférence de guerre » mais aussi initier une action dont la finalité affichée est de « transformer la promesse d'Annapolis en actes » ; Dénoncer la complicité du mouvement colonial sioniste avec l'Occident dans le crime de la Naqba mais aussi applaudir ceux qui expliquent que la racine du problème est liée au fait que « le plan de partage n'a pas été mis en œuvre » ; Ecartier pendant près de trois ans l'appel des organisations palestiniennes au boycott d'Israël, pour certains s'y déclarer aujourd'hui favorable mais dans le même temps soutenir un appel qui, en guise d'action, propose en tout et pour tout d'appeler le gouvernement français à « passer de la parole aux actes » ?

C'est ainsi que défilier pour le droit au retour et pour l'autodétermination pourrait « être « complémentaire » avec appeler à soutenir des « défenseurs du peuple palestinien » qui se targuent de soutenir « une astuce » permettant de « convaincre les Palestiniens de ne pas être trop nombreux à demander à revenir en Israël » !

Comment Michel Warshawski peut-il écrire que « l'Autorité palestinienne est devenue une véritable force auxiliaire des Israéliens » [22] tout en partageant la tribune avec deux de ses fonctionnaires, chargées de maintenir le mouvement de solidarité dans l'impasse pendant que leurs copains vendent la Palestine et emprisonnent les résistants ?

Qui peut-croire qu'une telle confusion peut permettre de rassembler largement en faveur des droits des Palestiniens et de faire avancer les gens de bonne volonté?

L'existence éventuelle d'une division créée par des clivages sectaires doit être combattue.

Mais sommes-nous en présence de « clivages sectaires provoqués par des extrémistes » ou existe-t-il des divergences réelles sur les positions qu'il convient de prendre dans le conflit ?

- Droit au retour des réfugiés en application stricte de la résolution 194 ou négociation des conditions de son application ?
- Boycottage réel et rupture des relations et échanges économiques, diplomatiques et culturels avec toutes les institutions israéliennes ou boycottage sélectif de quelques produits venant des « colonies illégales » de Cisjordanie ?
- Soutien à l'ensemble du Peuple palestinien qui résiste au nettoyage ethnique, « qu'il vive sur ses terres - Cisjordanie et Bande de Gaza -, sur celles de 1948, qu'il soit réfugié ou dans la diaspora » ou intérêt humanitaire sélectif, -en réalité quasi exclusif-, envers la situation misérable des Palestiniens des « territoires occupés » ?
- Soutien inconditionnel à la résistance du Peuple palestinien, dans toutes les formes qui lui paraissent nécessaires compte tenu de la situation qui lui est imposée ou soutien exclusif à une certaine vision de « la résistance non violente » ?

Tout militant honnête peut comprendre qu'on est évidemment en présence de réelles divergences, qui ont des conséquences pratiques sur l'action de solidarité, celle qu'on mène ici et celle qu'on peut mener là-bas aux côtés des Palestiniens.

Comment, par exemple, ne pas voir dans l'existence de ces divergences les raisons pour lesquelles l'appel palestinien au boycott n'a pas suscité en France de réponse de la part des « grandes associations » et des différents réseaux qui affirment leur solidarité avec les droits des Palestiniens ?

Sinon, pourquoi cet appel à l'action qui a inspiré des organisations syndicales en Grande Bretagne, au Canada et en Afrique du sud, des Eglises de diverses obédiences en Grande Bretagne et aux Etats-Unis, qui a suscité de vifs débats dans des Universités...n'a-t-il rien provoqué de tel ici ?

Autre exemple : y a-t-il accord au sein du mouvement de solidarité pour suivre l'évolution préconisée par Michel Warshawski dès fin 2005 ? Appelant le mouvement de solidarité à faire preuve « d'une grande responsabilité » il déclarait notamment : « Il vaut mieux adapter les objectifs des mobilisations au niveau du possible » Enumérant divers facteurs qui « nous obligent peut-être de réviser à la baisse certaines de nos revendications » il concluait : « Il faut comprendre que ce qui était audible il y a deux ans n'est plus audible aujourd'hui, et cela nous oblige à revoir nos objectifs » [23].

Devons-nous « revoir nos objectifs » au point de rallier le mouvement de solidarité aux « paramètres de Clinton », à commencer par l'abandon de l'exigence du droit au retour des réfugiés ?

Est-ce l'objectif de la « stratégie de paix » dont parle Bernard Ravenel ?

Les bases et la nature du mouvement de soutien sont liées à l'analyse des racines du conflit.

« Hélas, le plan de partage adopté par l'assemblée Générale des Nations Unies...ne sera pas mis en œuvre...Ainsi ont été créées les conditions d'un interminable conflit » [24]

C'est la thèse mainte fois exprimée par Alain Gresh et Dominique Vidal [25] qui exercent tous deux une grande influence au sein du mouvement de solidarité en France.

Il s'agit là de la clef de voûte de l'analyse qui fonde la politique de la direction de l'actuel mouvement de solidarité : **Le conflit prendrait racine non dans la colonisation sioniste de la Palestine mais dans la non-application de la décision de partage.**

Cette analyse permet de gommer une question clef pour la compréhension des vraies racines du conflit : la nature coloniale de l'Etat d'Israël.

Réduire le vote de l'ONU en 47 à une injustice, c'est faire fi des dizaines d'années de colonisation sioniste qui précèdent la décision de partage : Une colonisation marquée du sceau du nationalisme ethnique réactionnaire du Sionisme et identifiée comme un projet d'expulsion de ses terres du peuple indigène présent.

Le vote de l'ONU est le signe donné aux dirigeants sionistes pour aller de l'avant dans leur projet colonial d'expulsion et de dépossession des Palestiniens, lesquelles sont inhérentes au Sionisme et à son projet de création d'un « Etat juif ».

Dans la mise en oeuvre de la décision de partage, le problème n'est pas l'absence d'un Etat palestinien. Le problème c'est la création d'un état colonial, appelé à se développer, à poursuivre son objectif d'expulsion et de destruction du peuple palestinien.

Le problème, c'est le partage lui-même.

La Naqba ne fut pas la conséquence malheureuse d'une « guerre d'indépendance du peuple juif. »

Elle fut une étape décisive de la colonisation sioniste de la Palestine, condition nécessaire à la proclamation de l'Etat juif qui prit le nom d'Israël.

Cette étape n'était pas la dernière.

La Guerre de 1967 en fut une autre et ce à quoi nous assistons aujourd'hui est la poursuite logique d'une occupation coloniale commencée il y a plus d'un siècle.

L'Etat d'Israël est inexorablement lié au projet colonial sioniste, celui-ci est toujours actif et poursuit son objectif de conquête de toute la Palestine.

C'est pourquoi il est absurde de vouloir déconnecter la question d'Israël de celle du Sionisme, voire d'imaginer un Etat d'Israël s'émancipant du Sionisme. [26]

L'émancipation de tous les peuples de la région passe par la défaite du Sionisme et par le démantèlement de l'Etat d'Israël qui en est la réalisation.

Ceux qui pensent que la question politique du Sionisme est devenue obsolète et que la seule chose qui compte, puisque « l'existence d'Israël est devenue un fait accompli incontestable », c'est la politique des gouvernements israéliens, se trompent lourdement.

L'affirmation que l'Etat d'Israël est fait pour durer est un des deux piliers de la politique impérialiste à l'égard du conflit arabo-sioniste, l'autre étant la liquidation du retour des réfugiés.

L'objectif de la reconnaissance d'Israël par les Arabes et notamment de la reconnaissance

de son droit à une existence souveraine est le but et le triomphe idéologique du Sionisme.

Cette incompréhension des racines et de la nature du conflit mène inévitablement à la thèse du « consensus international existant sur la seule solution possible: la création d'un Etat palestinien » [27].

Analysant les négociations de Camp David en juillet 2000, les critères de Clinton de décembre 2000 et le relevé des conclusions des négociations de Taba en janvier 2001, les partisans de cette thèse en déduisent que « ces textes montrent qu'un accord est possible »[27]

Mais leur enthousiasme pour ces bouts de papier n'a d'égal que leur aveuglement face à la réalité des faits qui démentent chaque jour un peu plus la possibilité d'un quelconque compromis avec l'idéologie sioniste et avec l'Etat d'Israël qui est aussi devenu un chien de garde de l'Impérialisme.

C'est la leçon du passé et c'est aussi ce qui sera à nouveau démontré dans un proche avenir avec le rôle d'Israël dans l'embrasement annoncé de toute la région.

Un soutien à la résistance palestinienne sans complexes et sans réserves.

On lit et on entend parfois qu'une raison essentielle des difficultés rencontrées dans l'expression de la solidarité serait que « la question du conflit israélo-palestinien est complexe » .

A une « question complexe » il ne saurait exister de réponse simple...

Il serait notamment nécessaire d'introduire des paramètres tels que le génocide des Juifs, l'antisémitisme et la question du terrorisme. Ces éléments incontournables auraient pour conséquence d'interdire les positionnements trop partisans et nécessiteraient des approches qui évitent tout radicalisme. [28]

La lutte menée par le Peuple palestinien est une lutte contre une occupation coloniale commencée il y a plus d'un siècle et favorisée par les principales puissances impérialistes qui ont tour à tour dominé la région du Moyen Orient.

Le peuple palestinien n'a aucune responsabilité dans le génocide des Juifs d'Europe, il est totalement étranger aux manifestations d'antisémitisme qui ont nourri le développement du nationalisme sioniste de même qu'à l'éventuelle résurgence d'actes antisémites en France ou ailleurs dans le monde.

Par ailleurs, le fait qu'il résiste à une occupation coloniale l'exonère par avance de tout soupçon de « terrorisme » : il s'agit de résistance de la part d'un peuple qui n'a pas le choix des armes, du fait de son isolement (notamment à cause de la débilité de notre « solidarité »)

Une force anticoloniale ne se détermine ni à partir des sentiments de culpabilité fabriqués et entretenus au sein des opinions publiques des Etats occidentaux qui ont permis le génocide, ni à partir des réflexes de peur qui peuvent effectivement exister au sein de la population de l'Etat colonial.

Un mouvement anticolonial soutient la lutte de libération menée par le peuple opprimé pour mettre fin à l'occupation et pour pouvoir user de son droit à disposer de lui-même.

Ce n'est pas une « question complexe »

C'est une position anti-impérialiste élémentaire.

La question nous est posée : allons nous construire un mouvement anticolonial de soutien à une lutte de libération ?

En répondant oui, nous aiderons le peuple palestinien en contribuant à l'isolement de l'Etat d'Israël. Nous aiderons aussi le renouveau et le développement des forces de la résistance palestinienne.

Au moment où la politique impérialiste de la canonnière menace une nouvelle fois de mettre à feu et à sang toute la région du Moyen-Orient, le traitement réservé à la question des droits des réfugiés palestiniens devient plus que jamais un critère absolu d'appartenance à l'un ou l'autre des camps en présence: avec les peuples qui luttent pour leur émancipation ou avec l'impérialisme qui mène la guerre aux peuples pour maintenir sa domination.

Les dirigeants sionistes en ont toujours été conscients : le retour de millions de réfugiés signifie le démantèlement de l'Etat bâti sur l'expulsion initiale et dont l'objectif demeure le nettoyage ethnique de toute la population arabe palestinienne.

Le retour des réfugiés marquerait la fin de l'Etat exclusivement juif voulu par ses fondateurs.

Pour l'Impérialisme, ce serait la disparition de son principal instrument de maintien de l'ordre capitaliste par le contrôle des peuples arabes et des richesses de la région.

Dès le début de la mise en oeuvre de leur projet, les dirigeants sionistes ont compris la nécessité de bénéficier du soutien d'un impérialisme puissant pour protéger l'Etat juif de l'inéluctable refus arabe de cet état colonial.

Dès lors, le sort d'Israël était inévitablement lié à celui de l'impérialisme : les dirigeants sionistes savent que la survie de l'Etat juif est entièrement dépendante du maintien de la domination impérialiste dans la région.

Pour cette raison et comme les faits l'ont encore démontré en 2006 lors de l'agression contre le peuple libanais, l'Etat d'Israël est et restera toujours une menace et un agresseur potentiel contre les peuples arabes du Moyen Orient.

Ceux qui protègent aujourd'hui l'Etat d'Israël du retour des réfugiés se retrouveront demain à ses côtés, embarqués comme tous les autres supplétifs au sein de la coalition impérialiste qui veut poursuivre et amplifier la guerre contre les peuples.

Sur la question des réfugiés palestiniens, comme demain lors des agressions annoncées contre les peuples du Liban, de Syrie et d'Iran, l'heure de vérité approche.

1. www.ism-france.org/news/article.php?id=3191&type=communiqu&lesujet=Boycott

2. Voir notamment les textes : Vers la fondation d'une stratégie de défragmentation ; Déclaration de principes des droits nationaux; La Palestine pour laquelle nous nous battons; Rapport de synthèse de la 1ère conférence palestinienne pour le boycott. Disponibles sur www.ism-France.org
3. La question des réfugiés et le droit au retour voir <http://www.france-palestine.org/article1877.html>
4. Les bases juridiques de l'accord de Genève voir http://www.monde-diplomatique.fr/2004/01/CHEMILLIER_GENDREAU/10928
5. Voir <http://www.france-palestine.org/article1876.html>
6. Rouge n° 1904
7. News from within, mai 2004
8. <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2008/AGPAL1086.doc.htm>
9. <http://www.monde-diplomatique.fr/dossiers/geneve/>
10. <http://electronicintifada.net/bytopic/historicaldocuments/307.shtml>
11. <http://stopthewall.org/analysisandfeatures/1570.shtml>
12. <http://www.stopthewall.org/>
13. <http://www.pacbi.org/>
14. <http://www.pngo.net/english/default.asp>
15. 1ère conférence palestinienne pour le Boycott d'Israël (BDS) voir <http://ism-suisse.org/news/article.php?id=7928&type=communiqu&lesujet=Boycott>
16. <http://stopthewall.org/analysisandfeatures/print1529.shtml>
17. Sylviane de Wangen <http://www.france-palestine.org/article8177.html>
18. Leila Shahid, présentation d'une publication MRAP-SICO, septembre 2004
19. Dominique Vidal, politique de la force, force de la politique Manière de voir, Monde diplomatique, Histoires d'Israël.
20. <http://www.protection-palestine.org/spip.php?article6097>

21. www.ism-france.org/news/article.php?id=7915&type=analyse&lesujet=Résistances
22. Michel Warshawski, Programmer le désastre, Editions La Fabrique
23. Solidarités, 20/12/2005, consultable <http://www.legrandsoir.info/spip.php?article3047>
24. Aux origines de l'Etat » ; Dominique Vidal, dans Histoires d'Israël, Manière de voir, le Monde diplomatique avril mai 2008
25. Voir leur préface « la fin d'un rêve » à la nouvelle édition de leur livre « Un partage avorté »
26. C'est, avec quelques variantes, la thèse commune de tous les « post-sionistes » Lire, entre autres, les récentes contributions de Avnery, Burg etc.
27. Voir Alain Gresh « Palestine les bases de la solidarité » dossier publié par l'AFPS et notamment le document antérieurement publié au sein d'ATTAC, « Tentative de définition des bases d'une solidarité »
28. Cf. Alain Gresh, texte cité.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Pierre-Yves Salingue](#), Mondialisation.ca, 2008

Articles Par : [Pierre-Yves Salingue](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca